

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme PERES
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CERVETTI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. AMIDEI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI
Mme CURCIO	à	M. BARTOLI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. LAUDATO	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 91

**Adoption du Budget Primitif 2013.
Budget Principal**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée:

Le budget 2013 s'inscrit dans une période de grave crise économique et financière internationale de très grande ampleur. Si les conséquences en sont encore difficilement quantifiables avec précision, il apparaît évident que celles-ci seront très importantes et structurelles.

Dans ce contexte, il est essentiel pour la ville d'Ajaccio de mettre en place tous les dispositifs de nature à essayer, en partie, d'atténuer les effets de la crise ; tant au niveau de la structure municipale qu'au niveau de l'ensemble du tissu économique et social du territoire.

Les grands axes de la stratégie financière pour 2013 ont été discutés par les élus au cours du débat d'orientation budgétaires qui s'est tenu le 28 mars dernier et présenté à la commission des finances en date du 10 avril dernier. Le plan d'action ainsi adopté est basé sur la cohérence et la continuité des actions municipales avec au moins quatre objectifs majeurs :

➤ **Ne pas augmenter les taux d'imposition** : C'est un engagement très fort de l'équipe municipale et cette promesse a été une nouvelle fois tenue en 2013. A un moment où le pouvoir d'achat ne cesse d'être écorné, il s'agit plus que jamais d'une ligne de conduite pertinente.

➤ **Continuer à développer le service rendu aux Ajacciens** : L'offre de services publics proposés doit avoir l'objectif de la meilleure qualité possible malgré un contexte de rigueur et une plus grande maîtrise de l'ensemble des coûts de fonctionnement.

➤ **Maintenir le niveau de l'investissement** : C'est une des clefs du maintien de l'emploi au niveau local mais aussi du développement de notre cité. Investir c'est donner plus d'attractivité et de qualité de vie. Ces réalisations permettront d'attirer de nouvelles ressources qui permettront à la ville de bénéficier d'une base plus large pour le financement des futurs investissements.

➤ **Contenir le volume des emprunts** : La capacité de désendettement et l'épargne nette sont deux des préoccupations majeurs pour la collectivité. La période de turbulences que nous traversons doit nous conduire évidemment à maintenir autant que possible ces ratios.

BUDGET PRINCIPAL

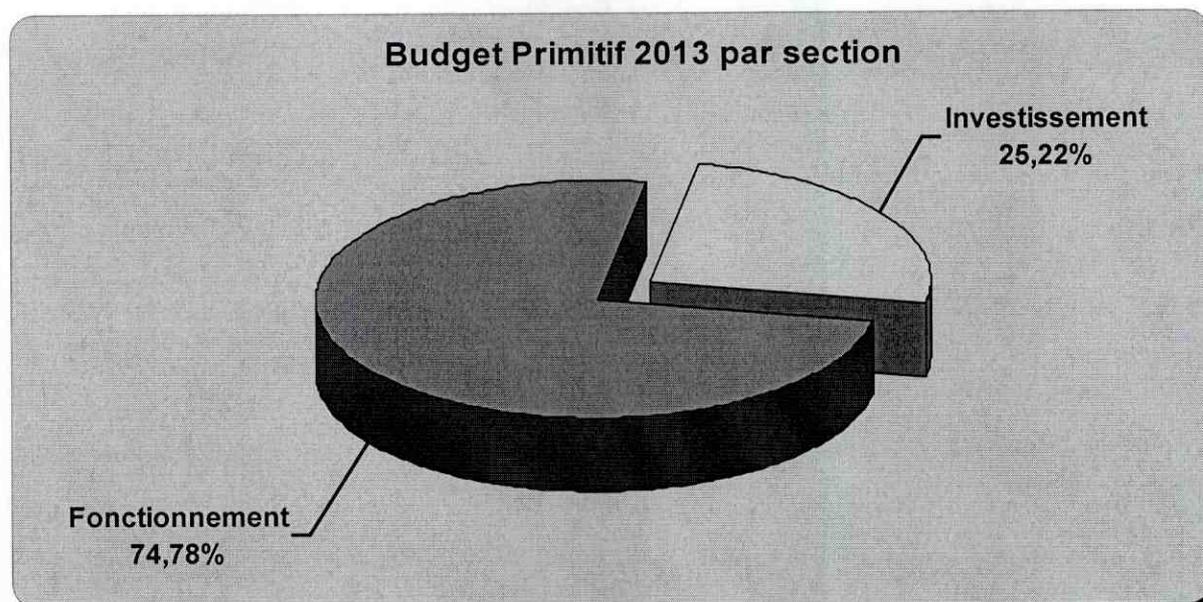
A – Les grands équilibres budgétaires :

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2013 de la commune, toutes sections confondues, s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant global de **119 525 875** Euros.

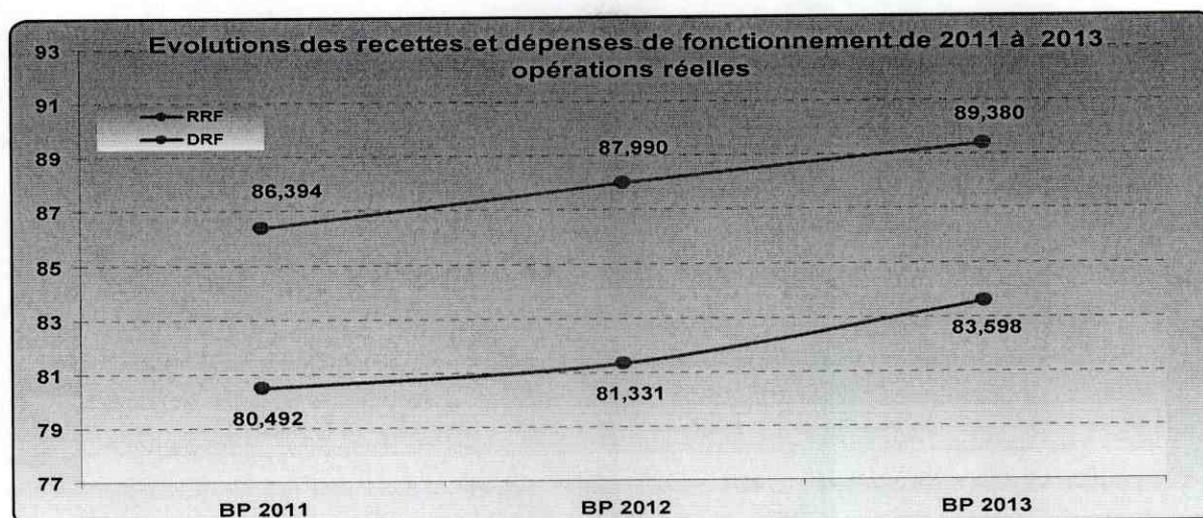
Nous vous proposons de trouver ci-dessous les tableaux récapitulatifs :

RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	89 380 872.00	24 362 389.00	113 743 261.00
Opérations d'ordre	0.00	5 782 614.00	5 782 614.00
Totaux	89 380 872.00	30 145 003.00	119 525 875.00

DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	83 598 258.00	30 145 003.00	113 743 261.00
Opérations d'ordre	5 782 614.00	0.00	5 782 614.00
Totaux	89 380 872.00	30 145 003.00	119 525 875.00



B – La section de fonctionnement :



1. Les recettes de fonctionnement

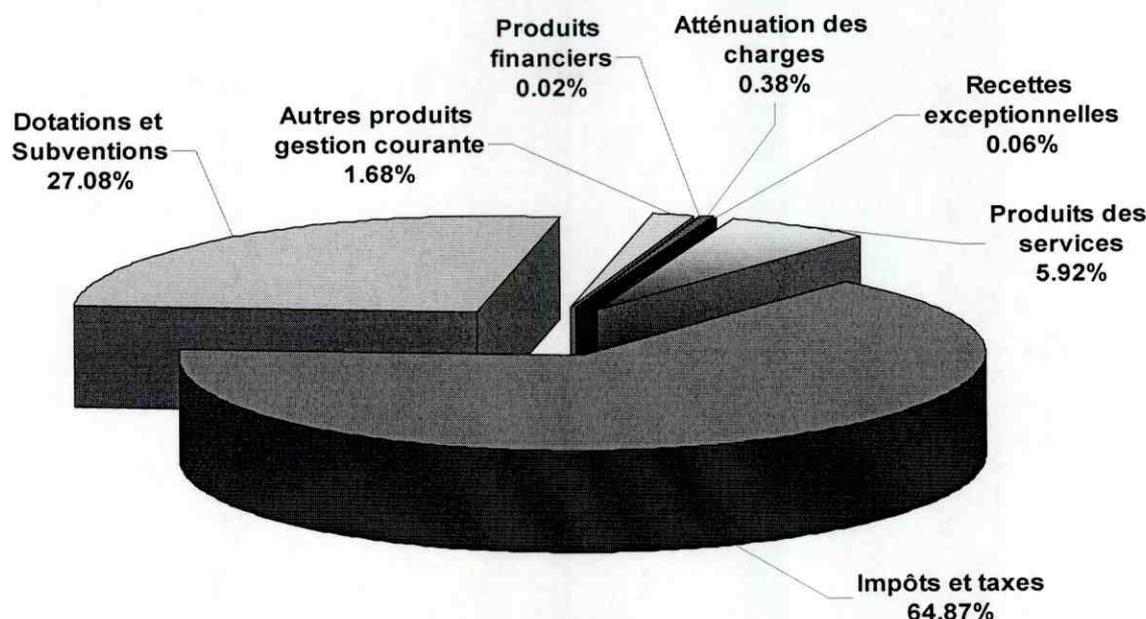
1.1 Les recettes de fonctionnement par nature

Tout en subissant l'impact du ralentissement de l'économie dû aux conséquences de la crise, les recettes de fonctionnement progresseront de +1.58 % en 2013 par rapport au budget primitif 2012. Les recettes réelles totales de fonctionnement s'établissent à 89 380 872.00 €.

La structure des recettes de fonctionnement se présente comme suit :

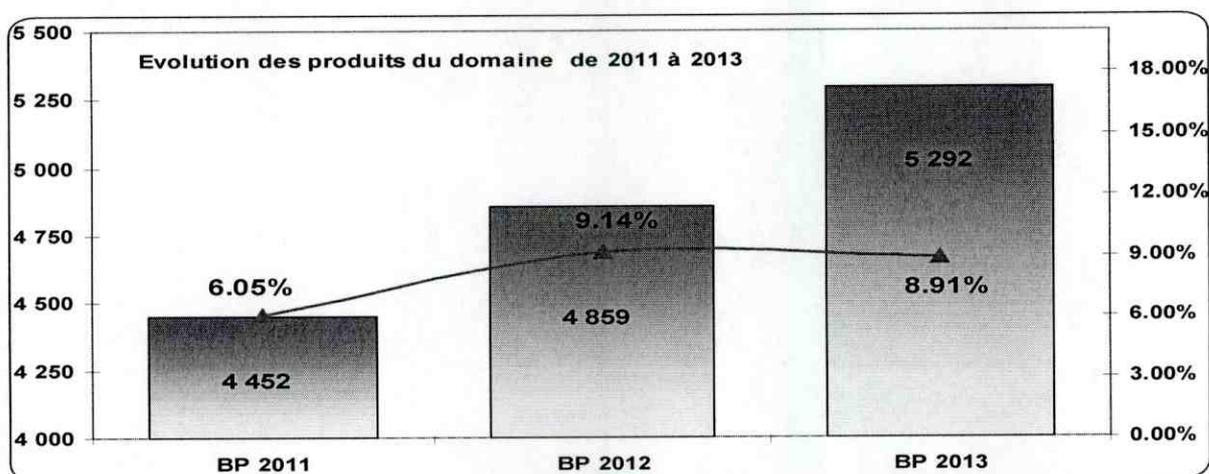
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012	BP 2013	% de variation	Part de la section
CHAP 70	Produits des services	4 859 380.00	5 292 900.00	8.91	5.92
CHAP 73	Impôts et taxes	56 091 015.00	57 978 252.00	3.36	64.87
CHAP 74	Dotations, Subventions	24 864 060.00	24 200 431.00	-2.67	27.08
CHAP 75	Autres produits gestion	1 732 000.00	1 500 000.00	-13.39	1.68
CHAP 013	Atténuation des charges	314 198.00	337 704.00	7.48	0.38
CHAP 76	Produits financiers	19 540.00	18 585.00	-4.89	0.02
CHAP 77	Recettes exceptionnelles	110 000.00	53 000.00	-51.82	0.06
TOTAL RECETTES REELLES		87 990 193.00	89 380 872.00	1.58	100.00
CHAP 042	Opérations d'ordre	0.00	0.00	-	0.00
TOTAL RECETTES		87 990 193.00	89 380 872.00	1.58	100.00

STRUCTURE DETAILLEE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine :

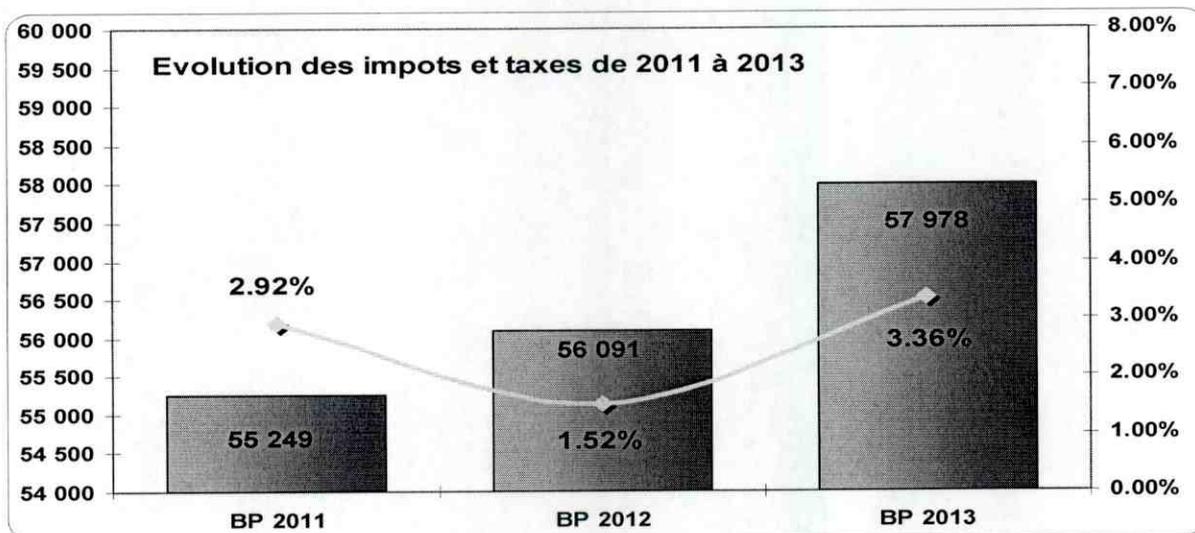
Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants en €	4 452 125	4 859 380	5 292 900
Variations en %	6.05 %	9.14 %	8.91 %



Il s'agit des recettes liées à la fois à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers; elles représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement. Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les tarifs à caractère social (cantines scolaires, Clshs, secteur de la petite enfance) n'augmenteront pas en 2013 malgré l'inflation constatée, ce qui représente un réel effort social de la collectivité en temps de crise. L'augmentation de ces recettes correspond à une fréquentation accrue enregistrée ces dernières années dans les structures municipales et aux refacturations plus importantes aux autres organismes redevables (budgets annexes, Capa, autres collectivités...)

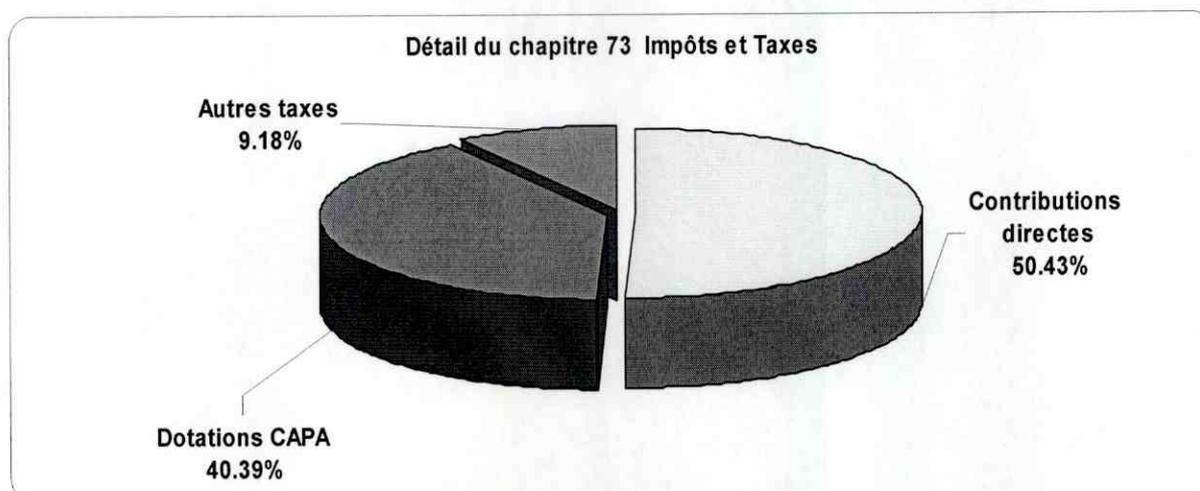
➤ **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants en €	55 249 991	56 091 015	57 978 252
Variations en %	2.92 %	1.52 %	3.36 %



Principales sources de financement de la Ville, les ressources fiscales représentent près de 65 % des recettes d'exploitation. Comparées aux inscriptions budgétaires 2012, elles sont en progression de 3.36 % soit 1 887 000 €.

Au sein de ce chapitre, il convient de distinguer le produit des contributions directes, les dotations versées par la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien et les autres taxes.



❖ Les contributions directes

Les contributions directes représentent près de 50 % des impôts et taxes. La municipalité a décidé, comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, de maintenir les taux d'imposition communaux inchangés à savoir pour la taxe d'habitation (22,72 %), la taxe foncière sur le foncier bâti (17,02 %) et la taxe foncière sur le non bâti (46,24 %).

Les bases d'imposition de la fiscalité directe, officiellement notifiées par les services fiscaux et préfectoraux, totalisent un produit estimé à 29.237 millions d'euros. Cette inscription correspond à une actualisation de l'ensemble des bases fiscales locales des ménages avec une revalorisation forfaitaire annuelle de 1.80 %, comme il est indiqué dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2013 et une progression physique des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements.

Taxes	bases 2011 Etat 1288M	évolution	bases 2012 Etat 1288M	évolution	bases 2012 Etat 1259 MI
TH	70 035 915	3.90 %	72 772 158	2.48 %	74 578 000
FB	66 593 983	4.52 %	69 608 863	2.91 %	71 639 000
FNB	220 301	-1.76 %	216 428	0.26 %	217 000
Produits nets	27 348 323	4.14 %	28 481 339	2.65 %	29 237 421

❖ Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

L'enveloppe de la dotation de compensation versée par la CAPA est figée à hauteur des années précédentes soit 19 664 711 €. Aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu pour 2013. La Dotation de Solidarité Communautaire établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes verra son montant stabilisé à 3 754 620 €.

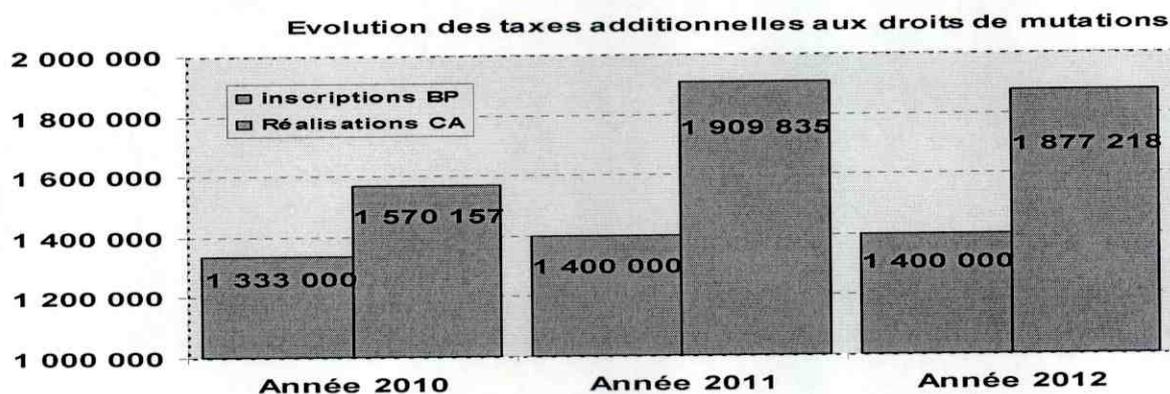
❖ Les autres taxes indirectes

Les différentes taxes composant la fiscalité locale indirecte sont instituées soit par la collectivité elle-même soit par un texte législatif; elles sont autant d'indicateurs de la prospérité économique locale. Directement impactées par l'activité économique, ces ressources représentent près de 10 % des recettes de ce chapitre. Elles ont été estimées selon le principe de prudence à partir des réalisations des années précédentes et des effets du ralentissement économique. Les montants inscrits en matière de taxes additionnelles et droits de mutation, du prélèvement sur le produit des jeux, des droits de place de voirie, de la taxe sur l'électricité et de la taxe sur les affiches et enseignes totalisent 5 163 500 € contre 4 775 000 € euros inscrits en 2012.

Le tableau suivant retrace les principaux produits issus de la fiscalité indirecte et leur évolution en 2012.

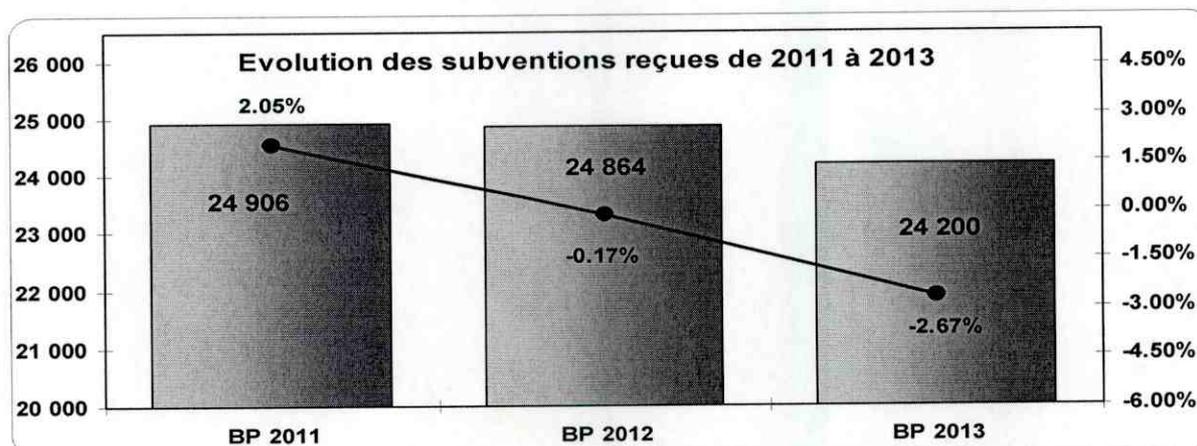
INTITULE	BP 2012	Réalisations CA 2012	BP 2013
DROIT DE PLACE	580 000.00	604 868.00	610 000.00
DROIT DE STATIONNEMENT	0.00	93 203.00	107 000.00
AUTRES TAXES	5 000.00	674.00	1 500.00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 300 000.00	1 267 050.00	1 300 000.00
TAXES DE SEJOUR	160 000.00	177 647.00	180 000.00
PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	1 050 000.00	1 059 714.00	1 020 000.00
AFFICHES, RECLAMES, ENSEIGNES	280 000.00	403 870.00	410 000.00
TAXE ADDITION. AUX DROITS DE MUTATIONS	1 400 000.00	1 877 218.00	1 500 000.00
AUTRES TAXES DIVERSES	0.00	36 952.00	35 000.00
TOTAUX	4 775 000.00	5 521 196.00	5 163 500.00

Nous continuons, comme chaque année, à être très prudents sur la prévision budgétaire concernant les redevances perçues au titre des droits de mutations liés à la vente de foncier sur le territoire communal.



➤ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

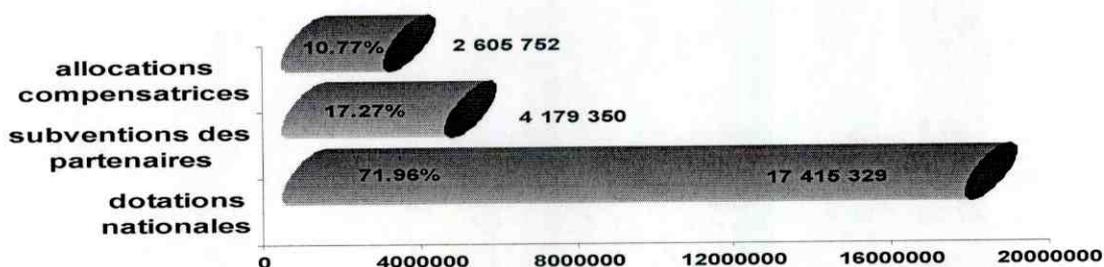
Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants en €	24 905 730	24 864 060	24 200 431
Variations en %	2.05 %	-0.17 %	-2.67 %



Deuxième poste budgétaire des recettes de fonctionnement de la ville, ce chapitre est en diminution pour la deuxième année consécutive. Il s'élève à 24 200 431 €. Certaines dotations ne seront connues qu'après le vote du budget. Ainsi les hypothèses les plus prudentes ont donc été retenues.

Les principaux éléments qui composent ce chapitre sont les suivants :

Détail du chapitre 74 dotations participations et subventions



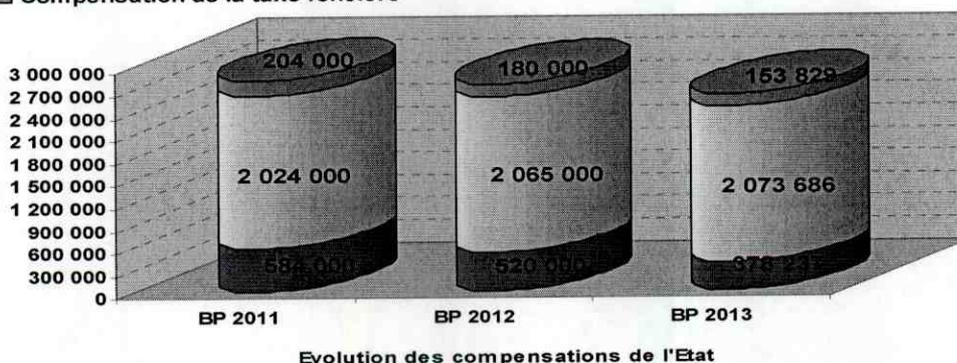
❖ Les compensations fiscales

Ces allocations compensatrices sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

Pour 2013, c'est globalement 2 605 000 € qui devraient être perçus si nous tenons compte de l'augmentation de la part liée à la taxe d'habitation et des minorations des autres compensations prévues dans le projet de loi de finances 2013. C'est donc une perte de ressources de 210 000 € qui est prévue.

Compensations fiscales	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Compensation de la taxe professionnelle	584 000	520 000	378 237
Compensation de la taxe d'habitation	2 024 000	2 065 000	2 073 686
Compensation de la taxe foncière	204 000	180 000	153 829
Compensation perte sur taxe additionnelle	50 000	50 000	0
Total des Compensations Fiscales	2 862 000	2 815 000	2 605 752
Evolution en €	42 000	- 47 000	- 209 248
Evolution en %	1.49%	-1.65%	-7.43%

■ Compensation de la taxe professionnelle □ Compensation de la taxe d'habitation
 ■ Compensation de la taxe foncière



❖ Les concours financiers de l'Etat

L'ensemble des dotations versées par l'Etat représente la somme de 17 415 329 € en nette diminution depuis plusieurs années. Ces pertes de ressources proviennent des orientations fixées par la loi de finances qui prévoient soit le gel de l'ensemble des dotations soit une diminution dans certains cas.

Principales Dotations de l'Etat	Notifications 2011	Notifications 2012	Prévisions 2013
Dotation Forfaitaire	14 179 898	14 091 495	14 188 749
Evolution en €	-114 537	-88 403	+ 97 254
Dotation Solidarité Urbaine **	1 216 580	1 216 580	1 216 580
Evolution en €	0	0	0
Dotation Nationale de Péréquation **	1 465 934	1 324 660	1 215 000
Evolution en €	+ 54 264	-141 274	-109 660
Dotation Générale de Décentralisation **	764 355	763 092	765 000
Evolution en €	-5 741	-1 263	+ 1 908
Total des Dotations principales de l'Etat	17 692 781	17 395 827	17 385 329
	-66 014	-296 954	-10 498

** Ces dotations feront l'objet de réajustements ultérieurs en décision modificative car leur montant définitif n'est pas encore notifié par les services de l'Etat.

La dotation forfaitaire, principal concours financier de l'Etat, nous a été notifiée par les services préfectoraux à hauteur de 14 188 749 €. Globalement, la dotation forfaitaire progresse de 0,7% (soit + 97 k€) sous l'effet de l'augmentation de la population et en dépit d'un écrêtement de 1,1% du complément de garantie

Le deuxième concours de l'Etat est la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, le montant attendu par la Ville devrait être identique à celui perçu ces dernières années. La commune occupait en 2012 le 606^{ème} rang selon l'indice synthétique de ressources et de charges composé des critères suivants : le potentiel financier (45%), la part des logements sociaux (15%), la part des bénéficiaires de l'Aide Personnel au Logement (30%) et le revenu par habitant (10%). Par conséquence sur les 972 communes françaises de plus de 10.000 habitants, les communes classées entre les rangs 486 et 729 voient leur dotation figée en valeur.

Le troisième concours de l'Etat est la Dotation Nationale de Péréquation ; La DNP dépend de deux critères principaux : le potentiel financier et l'effort fiscal.

Depuis la refonte des potentiels financiers en raison de la suppression de la taxe professionnelle, la hiérarchie des communes en termes de richesse fiscale a été modifiée en profondeur. Le rapport au potentiel fiscal moyen de la strate de la ville d'Ajaccio est ainsi passé de -22% à -15%. Cet enrichissement virtuel dégrade mécaniquement le positionnement de la commune au regard des critères péréquateurs.

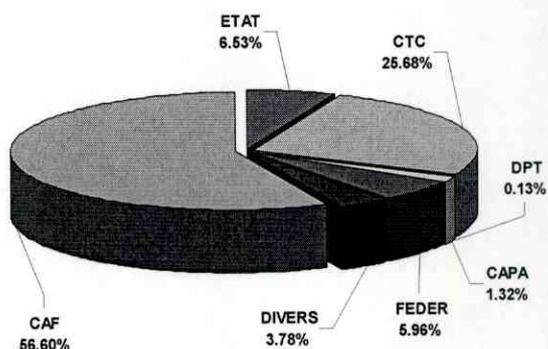
Il est ainsi possible d'anticiper une diminution de 109 k€ de la DNP en 2013.

Globalement, la DGF d'Ajaccio passerait de 16,63 M€ à 16,62 M€ entre 2012 et 2013, soit une baisse de 0,05%.

❖ Les subventions et les participations de fonctionnement

Les subventions et participations des partenaires atteignent au Budget 2013, 4 179 350 € en très nette diminution. Elles totalisent une perte de 402 000 €.

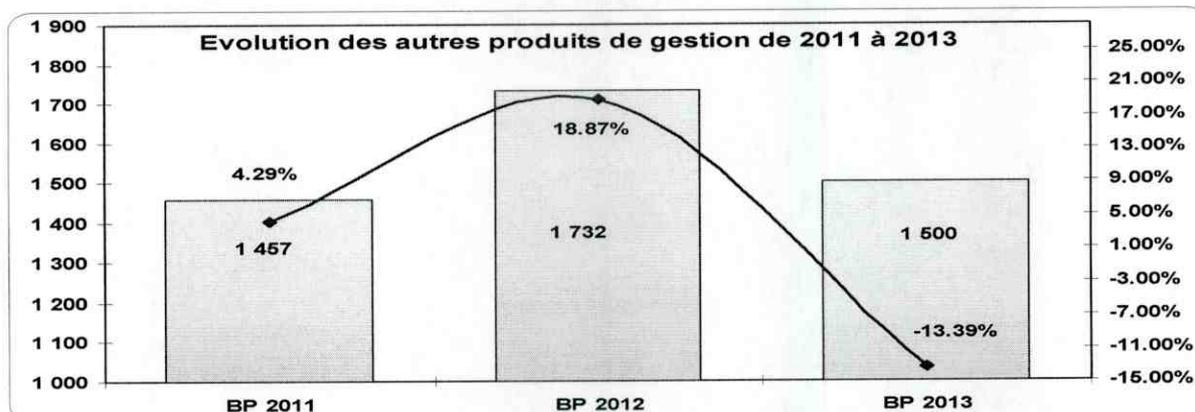
La répartition est la suivante:



Etat :	272 800 €
Région :	1 073 100 €
Département :	5 600 €
Capa :	55 000 €
Europe :	249 050 €
Divers :	157 800 €
CAF :	2 366 000 €

➤ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants en €	1 457 000	1 732 000	1 500 000
Variations en %	4.29 %	18.87 %	-13.39 %



Ce chapitre budgétaire comprend principalement les revenus des immeubles, les redevances versées par les concessionnaires et le remboursement de la part salariale des tickets restaurants. Pour 2013 l'ensemble de ces produits représente un montant de 1 500 000 €.

➤ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Il recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal et la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch.

➤ Le chapitre 76 : Produits financiers

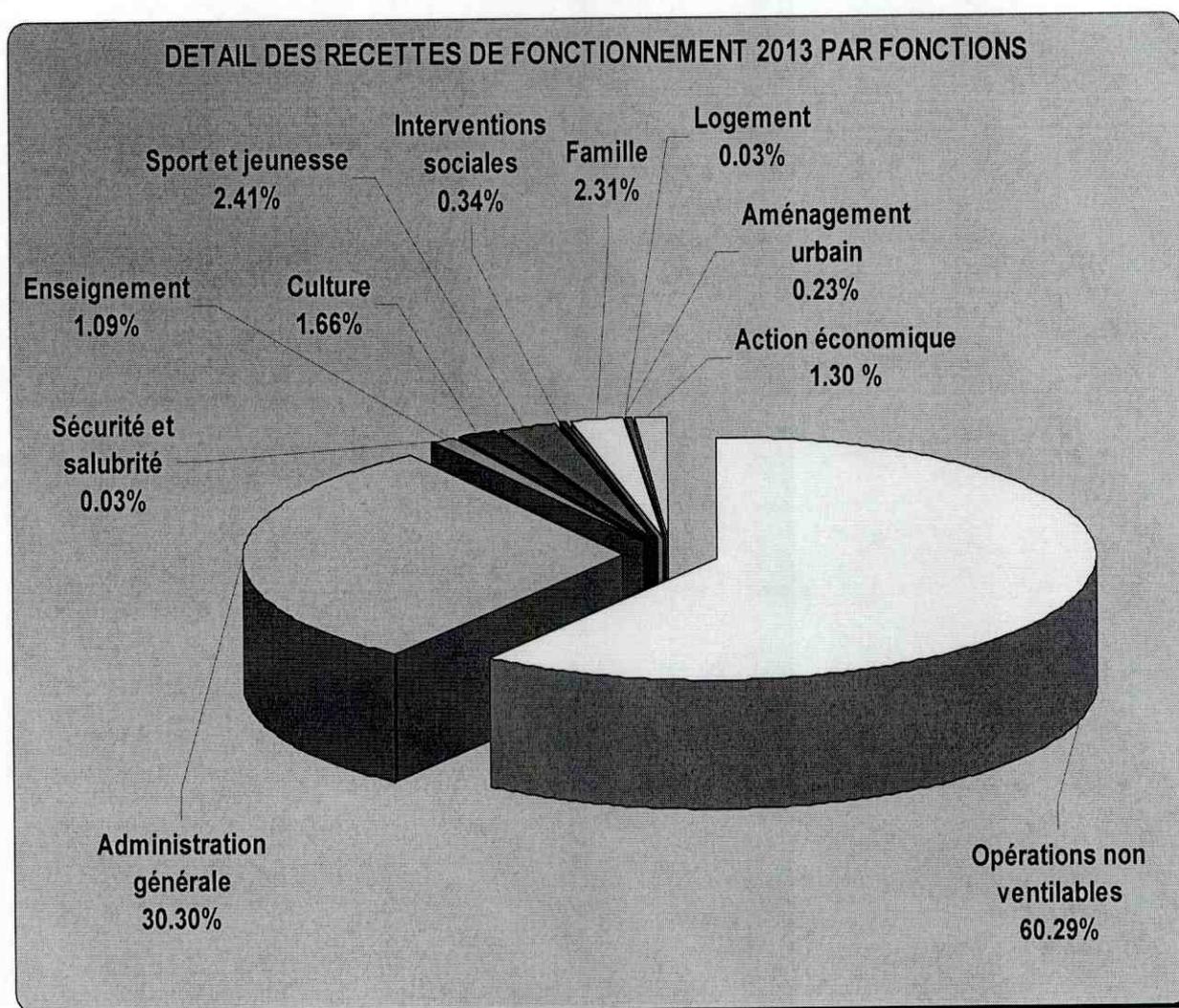
Il enregistre les gains sur échange de taux d'intérêts et autres produits pour un montant de 18 585 €.

➤ **Le chapitre 77 : Produits Exceptionnels**

Sont enregistrés les remboursements des assurances ainsi que diverses recettes non classées dans les autres chapitres budgétaires.

1.2 Les recettes de fonctionnement par fonction

Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	53 887 191
0	Administration générale	27 082 331
1	Sécurité et salubrité publiques	30 200
2	Enseignement et formation	972 000
3	Culture	1 485 000
4	Sport et Jeunesse	2 154 000
5	Interventions sociales et santé	304 000
6	Famille	2 068 000
7	Logement	30 000
8	Aménagements urbains	206 000
9	Action économique	1 161 550
Total des recettes de fonctionnement		89 380 872



2. Les dépenses de fonctionnement

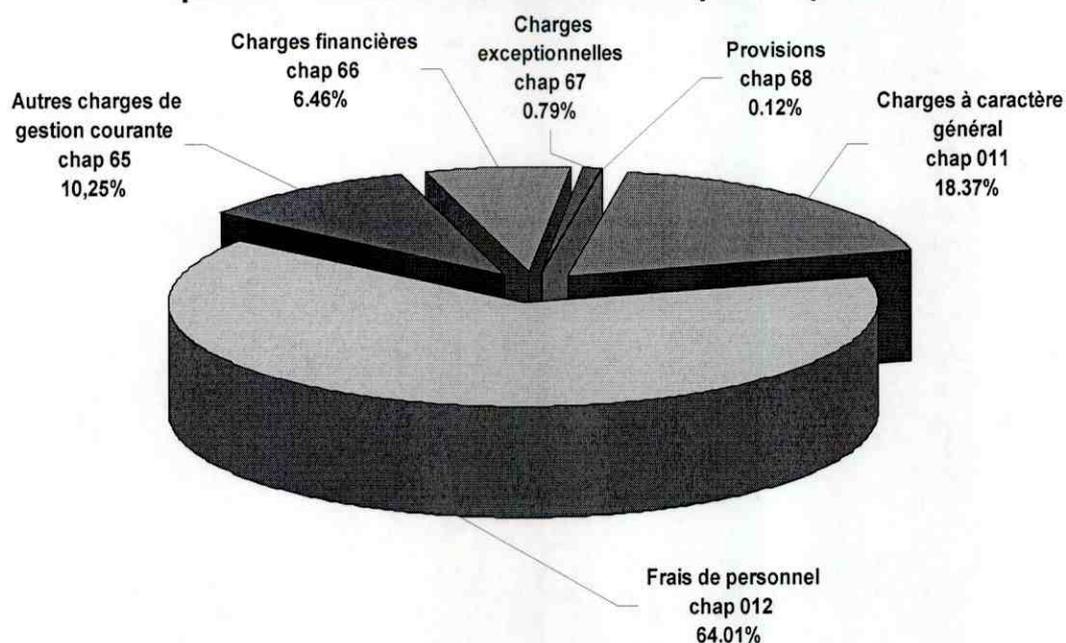
2.1 Les dépenses de fonctionnement par nature

Tous chapitres cumulés, les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2013 s'établissent à 89 380 872 €. Elles sont réparties en dépenses réelles totalisant 83 598 258 € et en dépenses d'ordre pour 5 782 614 €.

La structure des dépenses se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012	BP 2013	% de variation	Part de la section
CHAP 011	Charges à caractère général	17 295 698.00	15 355 354.00	- 11.22	17.18
CHAP 012	Charges de personnel	52 260 000.00	53 508 500.00	2.38	59.87
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	8 471 344.00	8 568 700.00	1.15	9.59
CHAP 66	Charges financières	2 680 620.00	5 404 054.00	101.57	6.05
CHAP 67	Charges exceptionnelles	623 100.00	661 650.00	6.18	0.74
CHAP 68	Dotations aux provisions	0.00	100 000.00		0.11
TOTAL DEPENSES REELLES		81 330 762.00	83 598 258.00	2.79	93.53
CHAP 042	Opérations d'ordre	6 659 431.00	5 782 614.00	-13.17	6.47
TOTAL DEPENSES		87 990 193.00	89 380 872.00	1.58	100.00

Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



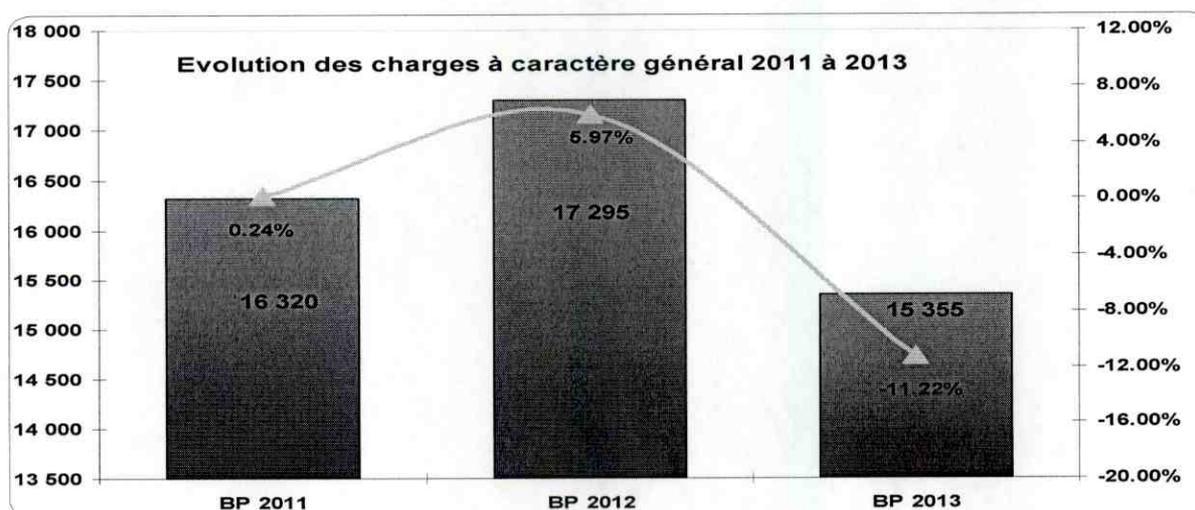
Face aux multiples incertitudes économiques, les dépenses de fonctionnement ont été établies avec rigueur et détermination dans le respect d'un objectif d'efficience : apporter à la population Ajaccienne un service public de la meilleure qualité possible au moindre coût. Pour atteindre cet objectif une nouvelle procédure de préparation et d'exécution budgétaire a été mise en place. Celle-ci consiste à ne plus établir de prévisions budgétaires par rapport aux réalisations des années précédentes, mais de prévoir ses dépenses dès le premier euro. Cette procédure budgétaire dite « Budget Base Zéro » est en adéquation avec les méthodes utilisées par l'Etat.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une problématique forte de la préparation du budget 2013. Cette faible évolution de 1.58 % a été rendue possible par de gros efforts malgré l'augmentation mécanique des dépenses liées aux ressources humaines ainsi que l'ensemble des dépenses obligatoires. En dehors de ces deux secteurs de dépenses contraintes, l'évolution des autres dépenses sera contenue, voir négative notamment le chapitre 011.

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants	16 320 622	17 295 698	15 355 354
Variations en %	0.24 %	5.97 %	-11.22 %

Cette diminution, hors événements exceptionnels (dépenses organisation du Tour de France) et dépenses obligatoires, reflète les efforts réalisés par l'ensemble des services lors de l'élaboration du budget.



Conformément aux orientations budgétaires, les volumes de crédits de dépenses ont été ajustés tout en maintenant le niveau des services rendus à la population. Les crédits affectés à la consommation des services sont en diminution de 11.22 %. En revanche seront préservés les crédits affectés aux secteurs de la petite enfance, du scolaire et de l'action sociale Prenant en compte ce contexte mais aussi la situation propre des finances de la Ville, l'équipe municipale et les services ont entrepris un travail important de rationalisation de ses dépenses.

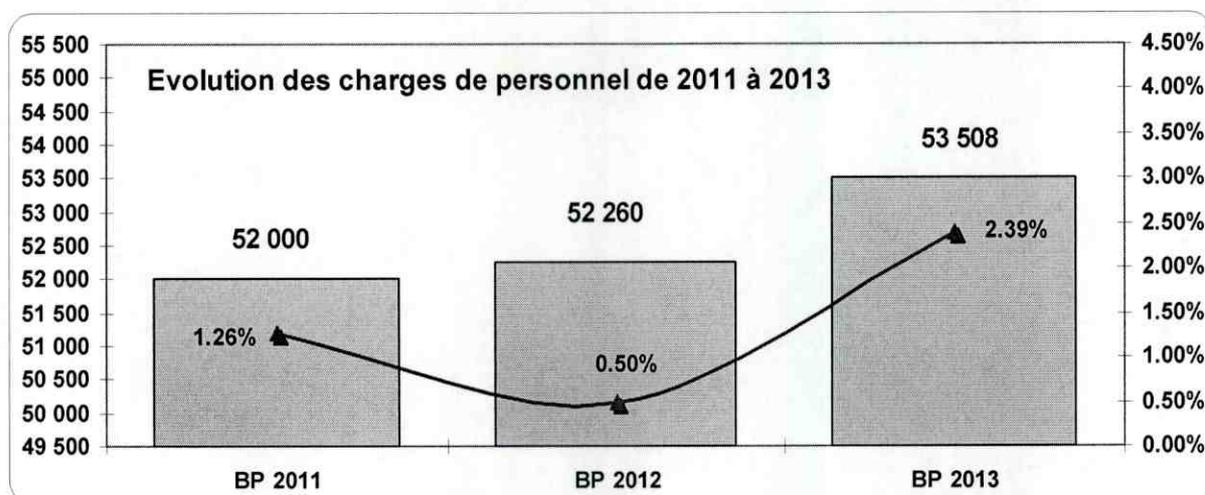
L'ensemble du chapitre 011 concrétise les efforts de maîtrise des dépenses entrepris par les services depuis deux ans.

Une liste d'activités a été identifiée pour lesquelles une analyse des coûts est menée afin d'identifier des pistes d'économies. La sélection des sujets a été réalisée dans l'objectif de retenir des pistes avec un impact nul voire même positif pour le service public rendu aux habitants.

La réalisation de ces économies suppose bien entendu un travail qui prend du temps et qui peut poser des difficultés. C'est pourquoi une grille d'analyse est en cours d'élaboration et conçue pour mettre les économies potentielles en regard du temps que cela pourrait prendre, des éventuels investissements initiaux à réaliser et de l'aval des partenaires à obtenir des financements complémentaires, du nombre d'agents concernés et de leur adhésion, et bien sûr de l'impact sur le service public. L'objectif est d'établir un ordre de priorité des pistes d'économie. Au-delà de ce travail à moyen terme pour dégager des économies substantielles indispensables à l'amélioration du service public, un travail à plus court terme est nécessaire pour contenir l'évolution des dépenses dès aujourd'hui. Il s'agit en effet de maîtriser « l'effet de ciseau », autrement dit d'éviter que l'augmentation des dépenses ne dépasse l'augmentation des recettes de fonctionnement. Il s'agit là d'un objectif prioritaire de la collectivité.

➤ Chapitre 012 : Frais de personnel

Inscriptions budgétaires	BP 2010	BP 2011	BP 2012
Montants	52 000 000	52 260 000	53 508 500
Variations en %	1.26 %	0.50 %	2.38 %



Avec près de 60 % des dépenses totales de fonctionnement, c'est le premier poste de dépense de la commune. Comme affirmé lors du débat d'orientation budgétaire, la Ville s'est fixé pour objectif la poursuite de la maîtrise de ses effectifs engagée depuis trois années et de sa masse salariale hors des évolutions réglementaires.

Si le point d'indice de la fonction publique n'évoluera pas en 2013, d'autres prélèvements obligatoires augmenteront :

- Le taux de la contribution CNRACL
- Le taux de cotisation au CNFPT est rétabli à 1% de la masse salariale en 2013.

Le cadrage financier laisse néanmoins place à la poursuite d'une politique dynamique en matière d'avancées sociales. Il convient de noter qu'en 2013 l'accord sur les avancées sociales permettra notamment la revalorisation de la valeur du ticket restaurant, de continuer l'action municipale en matière de résorption de l'emploi précaire et d'accompagner le travail du Comité des œuvres sociales.

La politique d'optimisation et de gestion pragmatique des ressources humaines se traduira pour 2013 au travers des actions suivantes :

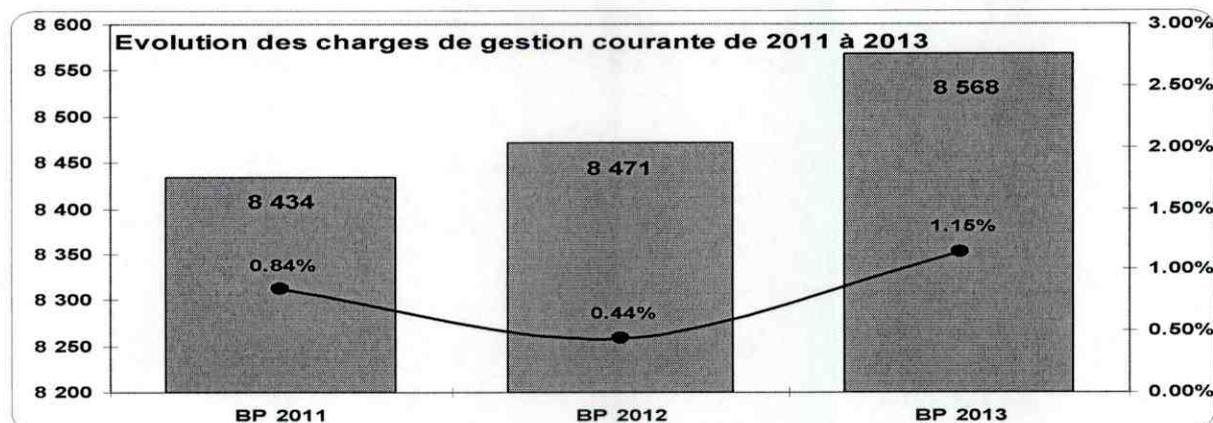
- Maîtrise des heures supplémentaires,
- Recherche de la meilleure maîtrise des coûts de l'absentéisme,
- Optimisation de la gestion des absences pour longue maladie,
- Rationalisation du plan d'embauche du personnel saisonnier.

Précisons également que les départs à la retraite envisagés en 2013 feront l'objet d'un examen attentif quant à leur remplacement.

La Ville s'inscrit également dans le dispositif des emplois d'avenir. Ainsi ce dispositif devrait permettre à des jeunes sans diplômes d'intégrer la fonction publique territoriale.

➤ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants	8 434 070	8 471 344	8 568 700
Variations en %	0.84 %	0.44 %	1.15 %



Pour l'année 2013, les subventions, les contingents et participations obligatoires évoluent de 1.15 %.

Les principales augmentations concernent la dotation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre du contingent incendie, la participation de la Ville au fonctionnement de l'Ecole Nationale de Musique. La subvention au fonctionnement de l'Office Municipale du Tourisme sera augmentée de 280 000 €. Cette subvention supplémentaire exceptionnelle intervient dans le cadre de l'organisation de la 100ème édition du Tour de France.

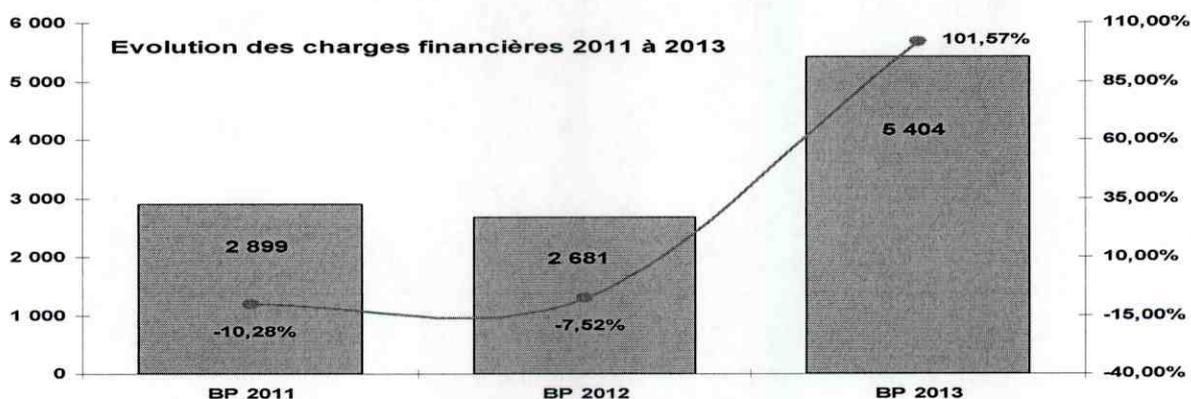
Les éléments qui composent ce chapitre sont retracés dans le tableau suivant:

Libellés	BP 2012	BP 2013	Différence
Indemnités et formation des élus	416 000	448 000	+ 32 000
Créances irrécouvrables	45 000	40 000	- 5 000
Contingents incendie	3 632 000	3 656 900	+ 24 900
Logement instituteurs	10 000	10 000	
Caisse des écoles	200 000	200 000	
CCAS	800 000	800 000	
Office du tourisme	880 000	1 160 000	+ 280 000
Ecole nationale de musique	584 000	599 000	+ 15 000
Participation Gare routière	30 000	28 500	- 1 500
Ecoles privés	560 000	570 000	+ 10 000
Aides aux associations	1 314 344	1 056 300	- 258 044
Total chapitre 65	8 471 344	8 568 700	+ 97 356

La Ville a réalisé un effort conséquent dans la gestion de ses dépenses courantes et elle demande que celui-ci soit partagé par ses partenaires privilégiés que sont les associations. C'est pourquoi le montant alloué, dans le cadre du budget 2013, aux subventions des associations est en diminution. Elles demeurent cependant un poste prioritaire et prennent en compte la diversité de la situation des différentes associations soutenues par la Ville.

➤ Chapitre 66 : Charges financières

Inscriptions budgétaires	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Montants	2 898 964	2 680 620	5 404 054
Variations en %	-10.28 %	-7.52 %	101.57 %



Sont inscrites au sein du chapitre 66 les charges financières suivantes :

- 80 000 € sont prévus pour les opérations de tirage sur notre ligne de trésorerie.
- Une provision de 85 500 € pour diverses charges financières sur taux de change.
- Les intérêts de la dette pour 4 079 000 € accompagné d'une provision complémentaire de 171 000 €. Les frais financiers sont calculés sur la base de l'évolution des index anticipés par les marchés.
- Les intérêts courus non échus de l'année 988 554 € calculés sur la même évolution.

Cette progression est due aux montants calculés des intérêts financiers des deux contrats DEXIA indexé sur l'euro/chf; le risque d'un paiement du taux dégradé prévu par ce contrat structuré est quasi certain. Ces conditions sont remplies depuis 2011, la Collectivité avait négocié avec DEXIA une sécurisation temporaire de cet emprunt pour les exercices 2011 et 2012. Toutefois, il convient de signaler que la Ville est en cours de négociation afin de sécuriser les échéances 2013 des deux emprunts structurés Dexia.

Ces prévisions budgétaires n'intègrent pas les sécurisations en cours mais reflètent en totalité la part des incertitudes quant à l'évolution des marchés financiers. Les marchés sont défavorables à la Ville et les formules sont enclenchées.

Pour rappel, les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes au 01/01/2013 :

Emprunt MPH274908EUR001 référencé 00274: CRD : 5 323 640 €

Durée résiduelle : 13 ans Amortissement : Progressif au taux de 5% Périodicité : Annuelle

Conditions financières :

Euribor 12M post fixé + 0.05% si EUR/CHF \geq 1.4275

Sinon Euribor 12M post fixé + 0.05% + 50% (1.4275/(EUR/CHF) -1)

Base : Exact / 360

Cet emprunt MPH274908EUR001 est construit sur la vente d'options sur le cours de l'EUR/CHF. Sur ce produit, la ville est exposée à une appréciation du Franc Suisse par rapport à l'Euro avec un cours qui devient inférieur à 1,4275 Franc Suisse pour un Euro. Le 31/12/2012, l'EUR/CHF a fixé à 1,2072 soit un niveau inférieur à la barrière.

Emprunt MPH274883EUR001 référencé 10002: CRD : 13 549 267 €

Durée résiduelle : 13 ans Amortissement : Progressif au taux de 5% Périodicité : Annuelle

Conditions financières :

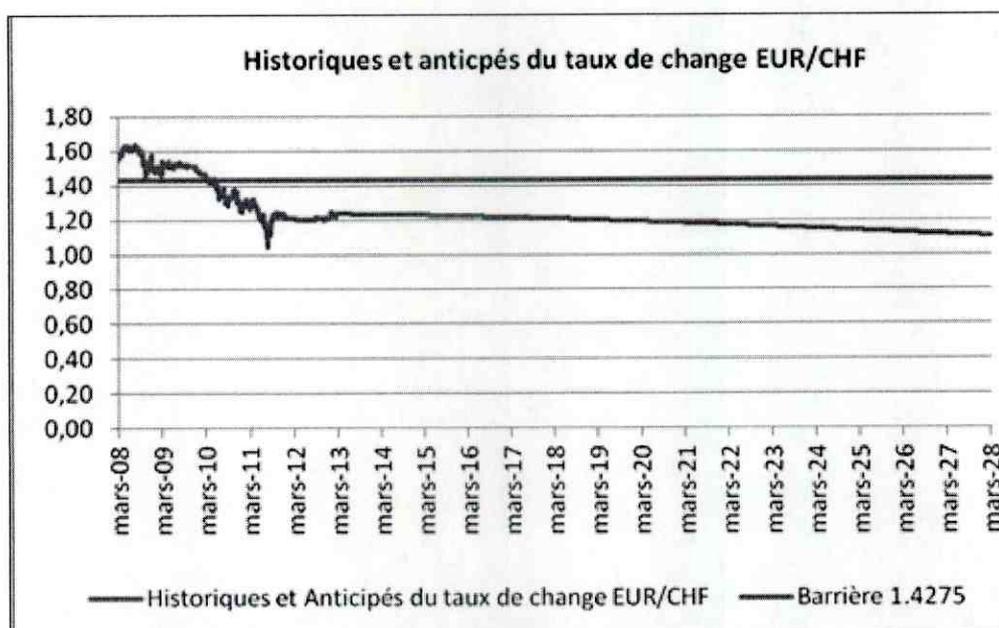
Taux fixe à 3.80 % si EUR/CHF \geq 1.45

Sinon 5.35% + 50% (1.45/(EUR/CHF)) -1.00)

Base : Exact / 360

Cet emprunt MPH274908EUR001 est construit sur la vente d'options sur le cours de l'EUR/CHF. Sur ce produit, la ville est exposée à une appréciation du Franc Suisse par rapport à l'Euro avec un cours qui devient inférieur à 1,45 Franc Suisse pour un Euro. Le 31/12/2012, l'EUR/CHF a fixé à 1,2072 soit un niveau inférieur à la barrière.

Date d'estimation	Taux de change estimé	Probabilité de dépassement du seuil
01/04/2013	1,2347	0,0000%
01/04/2014	1,2321	0,1937%
01/04/2015	1,2269	2,8617%
01/04/2016	1,2212	7,4127%
01/04/2017	1,2145	11,2370%
01/04/2018	1,2069	14,0664%
01/04/2019	1,1988	16,4163%
01/04/2020	1,1906	18,2135%
01/04/2021	1,1816	19,3299%
01/04/2022	1,1717	19,9217%
01/04/2023	1,1607	20,1258%
01/04/2024	1,1495	20,1067%
01/04/2025	1,1383	19,9378%
01/04/2026	1,1263	19,6220%



Nous sommes au cœur d'une solution possible pour désensibiliser les encours à risque. Pour amener la réflexion plus loin, plusieurs questions fondamentales vont se poser dans les semaines à venir qui élargiront de nouveau le sujet des réaménagements des encours structurés aux financements des investissements du secteur public.

Pendant les années 2000, Dexia Crédit Local, entité du groupe Dexia, était l'établissement bancaire de référence pour le secteur public local français. Il assurait la couverture de la majeure partie des besoins de financement annuels. Le mode de refinancement du groupe Dexia sur les marchés financiers ne lui a pas permis de passer la crise financière de 2008 et a obligé les Etats français et belge à intervenir pour trouver une solution pérenne aux activités de Dexia sur les différents territoires. Sur le territoire français, l'activité de Dexia Crédit Local a diminué au fil des mois afin de minimiser le bilan et le recours aux fonds propres et pour exemple, l'entité ne distribue plus de crédit long terme et court terme depuis plus de 18 mois sauf cas particuliers.

Le 28 décembre 2012, la commission européenne a communiqué son accord sur le plan de résolution ordonnée de Dexia, et a notamment approuvé le dispositif que l'Etat français souhaite mettre en place pour assurer la pérennité du financement du secteur public local.

Ce plan restructure fortement le groupe Dexia et sa filiale Dexia Crédit Local. Jusqu'en fin d'année 2012, la plupart des prêts de financement alloués par Dexia Crédit Local ont été inscrits au bilan de Dexia Municipal Agency, la société de crédit foncier de Dexia Crédit Local dédiée au refinancement des prêts au secteur public. Dans le cadre du dispositif voulu par l'Etat, il a été décidé de séparer Dexia Municipal Agency de Dexia Crédit Local et de mettre en place une nouvelle entité totalement dédiée au financement de prêts intitulée " Société de Financement Local (SFIL) ".

La SFIL aura pour objectif d'assurer la gestion de l'encours de dette détenu jusqu'à ce jour par Dexia Municipal Agency (DMA) et le recouvrement des échéances pour le compte de sa nouvelle filiale C2FIL (ex-DMA). Sur la base de l'encours de dette géré jusqu'au 31 janvier 2013 par Dexia Crédit Local, les collectivités disposeront à l'avenir de deux interlocuteurs, l'un provenant de la SFIL, qui assurera la gestion des prêts détenus jusqu'à ce jour par Dexia Municipal Agency (DMA) et le second de Dexia Crédit Local (DCL), qui assurera la gestion des prêts détenus par le passé par DCL.

En effet, la société Dexia Crédit Local (DCL) ne disparaît pas complètement puisqu'une part de l'encours de l'ex-Dexia restera gérée par cette entité et ce jusqu'à son extinction.

La mission de DCL est désormais réduite à une gestion extinctive. La grande majorité des contrats structurés sera tout de même gérée par la nouvelle entité SFIL puisque la plupart des contrats étaient inscrits au bilan de DMA.

Dexia Crédit Local (DCL) dans le cadre de la gestion résiduelle des contrats disposera au cours de l'année 2013 et 2014 d'une autorisation de prêter un volume de 600 millions d'euros si ce contrat de financement est associé à une opération de déstructuration des contrats de prêt existants et qui restent en gestion chez DCL. Pour ce qui concerne la SFIL, elle pourra octroyer un volume de financements nouveaux via la gestion de son stock de dette et alimentera également la nouvelle banque " La Banque Postale 65 % et la CDC 35 % " pour la production de nouveaux financements.

La stratégie de tous ces établissements est la même, avec plus ou moins de " tact " : ils souhaitent éliminer de leurs bilans tous les produits à risque financier ou contentieux forts, en étant enclins à prêter aux entités ayant de l'encours structuré chez eux afin de le renégocier dans une offre globale " sécurisation du stock + nouvel emprunt ".

En effet, ce type d'offre peut constituer une solution pour renégocier les encours structurés, mais il faut alors analyser précisément les avantages et les inconvénients, et négocier notamment le point de départ qui sera l'élément majeur de calcul des conditions de sécurisation ensuite : le coût de sortie appelé également indemnité ou soulte. En moyenne, cette négociation basée sur les analyses d'éléments techniques comme la volatilité prend généralement un à deux mois et doit être faite de manière impérative.

Cependant, ces offres globales " sécurisation du stock + nouvel emprunt " font souvent l'objet d'une pression importante de la part de la banque détentrice des encours à risque. Elle estime se trouver en position de force pour imposer une renégociation de l'encours structuré dans des conditions favorables pour elle.

L'autre solution peut être le contentieux, solution qui pourrait être tentée avec une décision récente qui a été un camouflet pour Dexia mais une victoire pour le Conseil Général de Seine Saint Denis : le tribunal de grande instance de Nanterre a annulé vendredi 8 février les taux d'intérêt considérés comme usuraires de trois prêts contractés par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis auprès de la banque Dexia, pour un vice de forme technique car la banque n'avait pas indiqué les TEG sur les fax de confirmation des opérations.

Cependant, le tribunal a reconnu qu'il s'agissait de contrats de prêts "parfaitement réguliers et conformes à la réglementation" et que Dexia n'avait "en aucune manière manqué à son devoir d'information et de conseil vis-à-vis du département". Il est donc primordial de souligner que le Conseil Général a été débouté sur le fond, ce qui est un élément à prendre en compte pour les collectivités voulant aller sur le terrain juridique.

- Est-ce que Dexia va faire appel de cette décision, et qui va désormais gérer le dossier juridique (la SFIL, la C2FIL, Dexia) ?

- Les fax de confirmation mentionnant très rarement les TEG, l'intérêt pour les collectivités est-il de s'engouffrer dans cette brèche ouverte tête baissée ?

- Certaines banques se sentant éventuellement fragilisées par cette décision, ne vont-elles pas en représailles agir sur une distribution encore plus rare de nouveaux crédits dans un marché déjà atone ?

Un autre élément primordial doit interpeller : la SFIL logeant une partie des prêts toxiques, si l'application du taux d'intérêt légal est une décision qui se multiplie pour des prêts dont le taux payé devrait contractuellement être plus élevé, le schéma avec la Banque Postale distributrice des fonds émis par la SFIL pourrait empêcher cette dernière de jouer son rôle car le débouclage d'emprunts toxiques par la SFIL deviendrait onéreux.

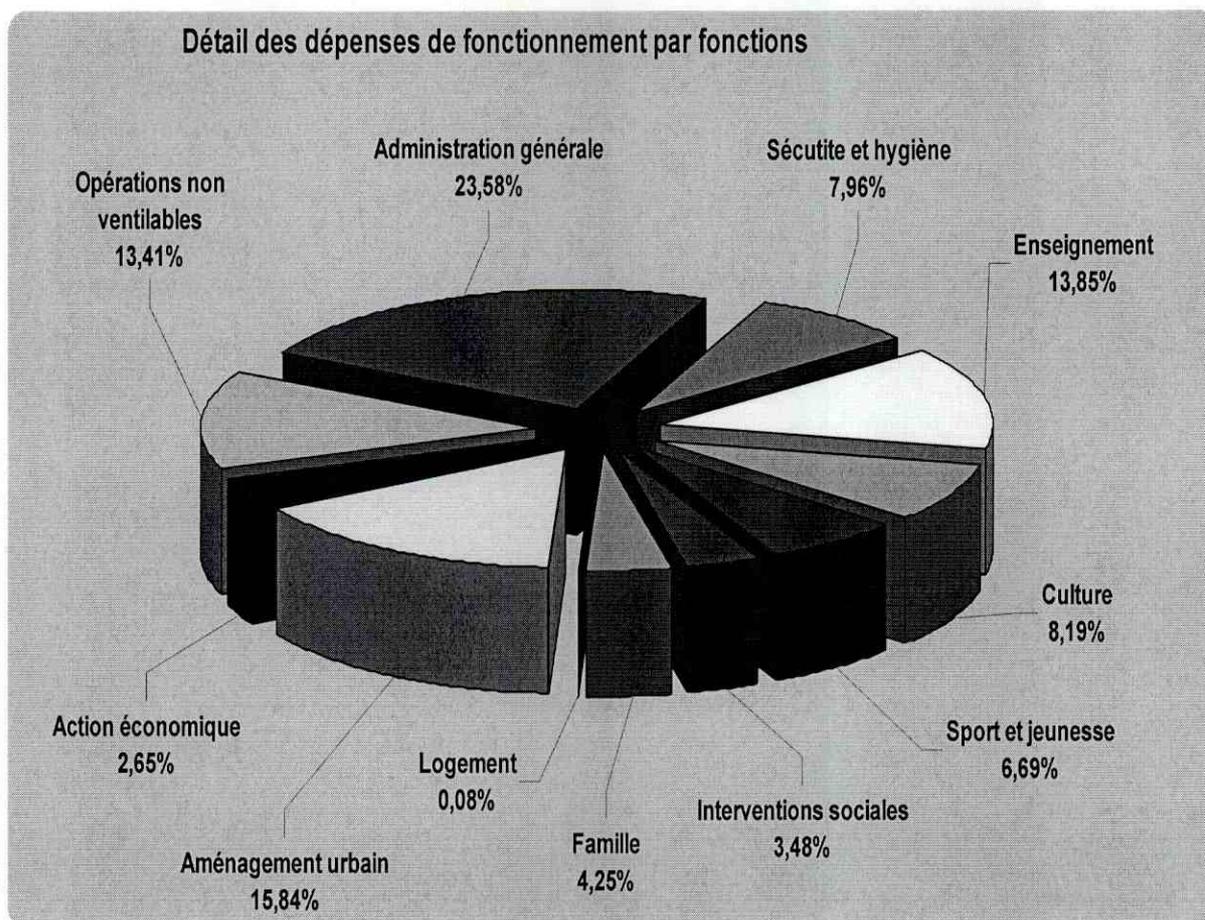
➤ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Le chapitre 67 est constitué principalement des inscriptions budgétaires suivantes :

- ❖ les annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de 400 000 €
- ❖ la subvention au titre de la coopération Laos Vietnam pour 224 050 €
- ❖ diverses charges sur opérations de gestion pour 28 500 €
- ❖ diverses bourses et divers prix pour 9 100 €

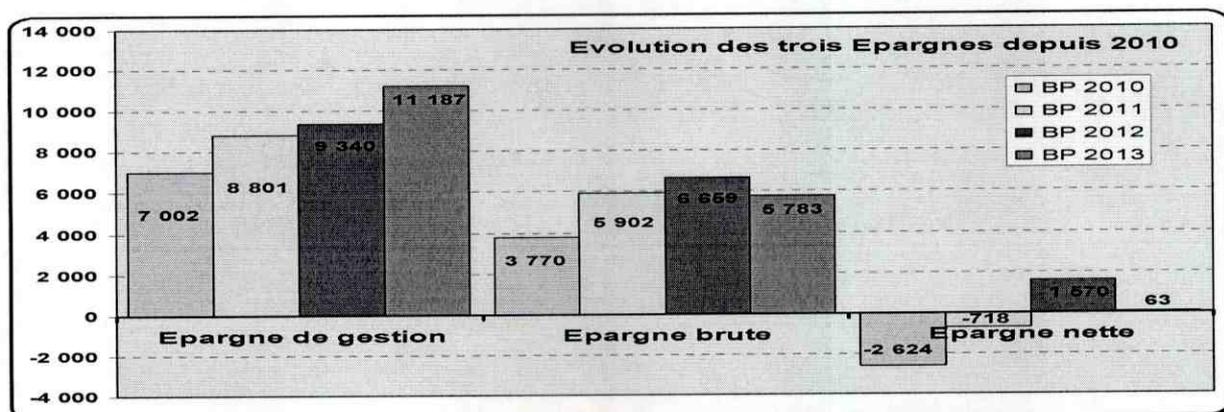
2.2 Les dépenses de fonctionnement par fonction

Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	11 989 372
0	Administration générale	21 080 500
1	Sécurité et salubrité publiques	7 118 900
2	Enseignement et formation	12 375 300
3	Culture	7 315 800
4	Sport et Jeunesse	5 982 750
5	Interventions sociales et santé	3 113 650
6	Famille	3 803 050
7	Logement	67 800
8	Aménagements urbains	14 162 250
9	Action économique	1 161 550
Total des dépenses de fonctionnement		89 380 872

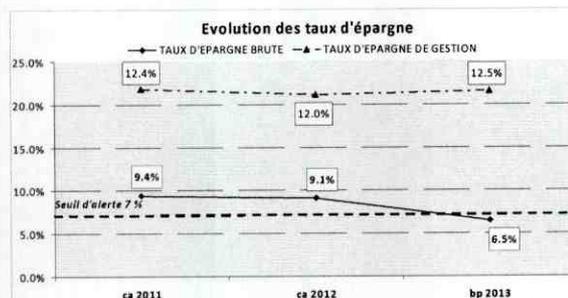
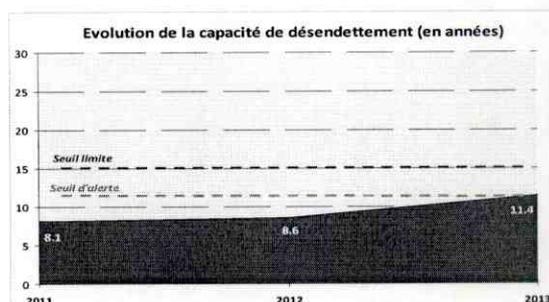


C – Les soldes intermédiaires de gestion

Intitulés	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013
Recettes réelles de fonctionnement	84 630	86 394	87 990	89 381
Dépenses réelles de fonct. hors frais financiers	77 629	77 593	78 650	78 194
Epargne de gestion	7 001	8 801	9 340	11 187
Frais financiers	3 231	2 899	2 681	5 404
Epargne brute	3 770	5 902	6 659	5 783
Remboursement capital de la dette	6 394	6 620	5 089	5 720
Epargne nette	- 2 624	-718	1 570	63



- ↳ L'épargne de gestion, soit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement hors frais financiers, s'élève à 11 187 M€. Cet excédent courant est utilisé à la couverture de l'annuité de la dette.
- ↳ L'épargne brute, soit l'épargne de gestion minorée des frais financiers, atteint 5 783 M€ contre 6 659 M€ en 2012. Pour 2013, le taux d'autofinancement brut de la ville se situe juste en dessous du seuil d'alerte. L'épargne marque un très net recul en raison de la hausse brutale des frais financiers.



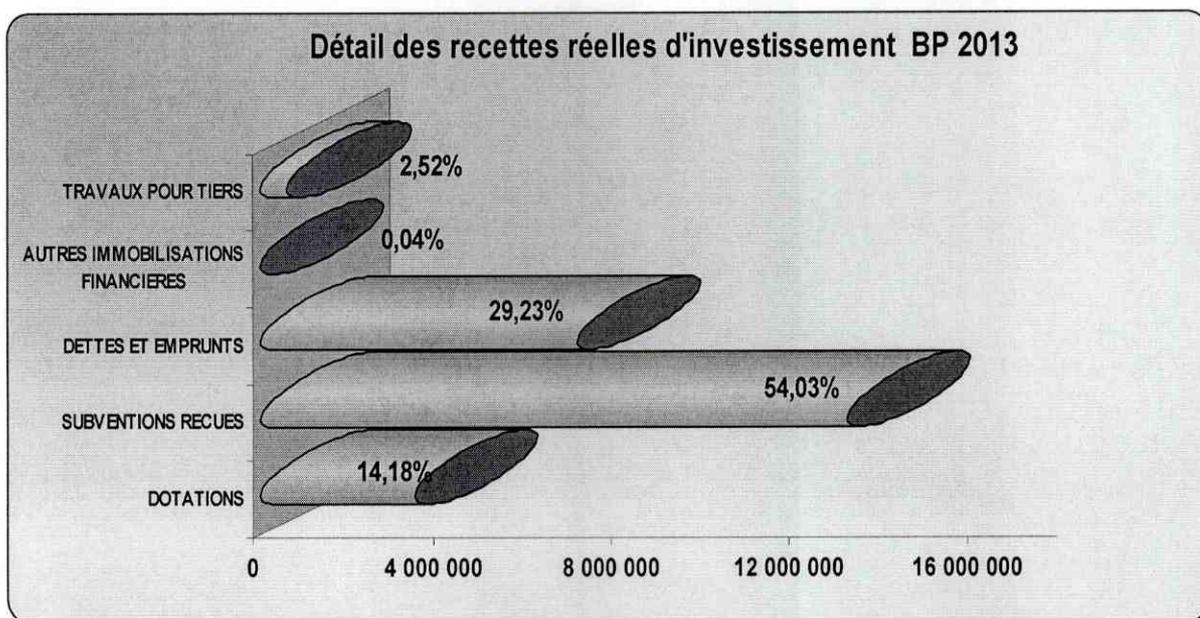
Au regard du budget primitif la ville dégage une épargne brute représentant 6.50% des recettes réelles de fonctionnement. Ce seuil est légèrement inférieur au seuil d'alerte généralement admis de 7%.

D – La section d’investissement :

Pour 2013, la section d’investissement totalise 30 145 003 € et représente un quart du budget total.

1. Les ressources d’investissement

RECETTES D’INVESTISSEMENT		MONTANTS	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	3 455 742.00	11.46
CHAP 13	Subventions d’investissement	13 163 188.00	43.67
CHAP 16	Emprunts et dettes	7 120 000.00	23.62
CHAP 27	Autres immobilisations financières	9 660.00	0.03
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers	613 799.00	2.04
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 362 389.00	80.82
CHAP 040	Opérations d’ordre	5 782 614.00	19.18
TOTAL DES RECETTES		30 145 003.00	100.00



Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres, de subventions et de l'emprunt, s'élèvent à un montant 24 362 389 € réparties de la façon suivante:

➤ **Chapitre 10 : Fonds et réserves**

Ce chapitre totalise 3 455 742 € en 2013. Il comprend :

✓ Le Fonds de Compensation de la TVA.
Le Fonds de Compensation de la TVA est le reversement d'une partie de la TVA payée pour des opérations d'investissement (Montant FCTVA = Coût investissement 2012 x 15,482 %).
Le montant à percevoir pour 2013 est estimé à 2 955 742 €.

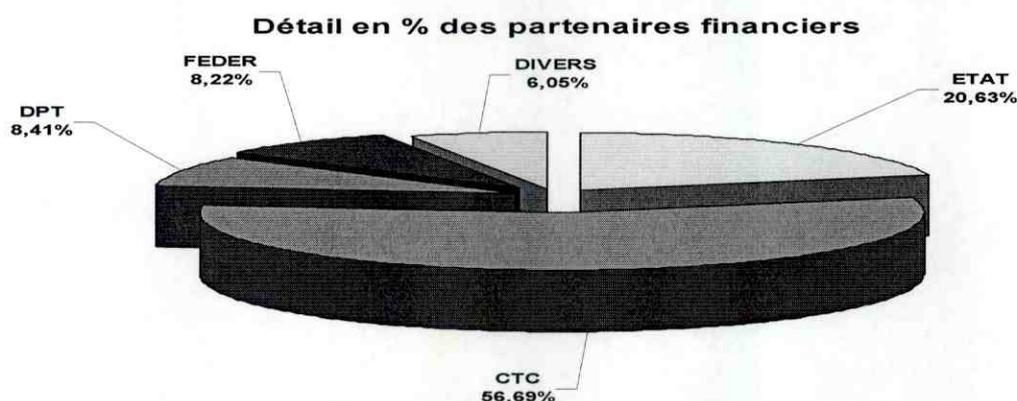
✓ La Taxe d'aménagement et/ou Taxe Locale d'Equipeement.
Concernant la taxe d'aménagement, nous prévoyons pour l'année 2013 une inscription budgétaire identique celle de 2012, soit 500 000 €.

➤ **Chapitre 13 : Subventions d'équipements**

Les subventions d'investissement inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2013 sont liées aux nouveaux programmes d'investissement retenus ainsi que la poursuite des AP/CP. Le montant total des subventions attendues en 2013 s'élève à 12 436 388. €

La répartition de ces subventions entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	ETAT	CTC	DPT	FEDER	DIVERS	TOTAL
Subventions sur AP/CP	2 566 149.00	5 746 270.00	0.00	1 022 278.00	212 670.00	9 547 367.00
Subventions sur dotations et autres	0.00	1 303 641.00	1 045 610.00	0.00	539 770.00	2 889 021.00
Total des propositions BP 2013	2 566 149.00	7 049 911.00	1 045 610.00	1 022 278.00	752 440.00	12 436 388.00



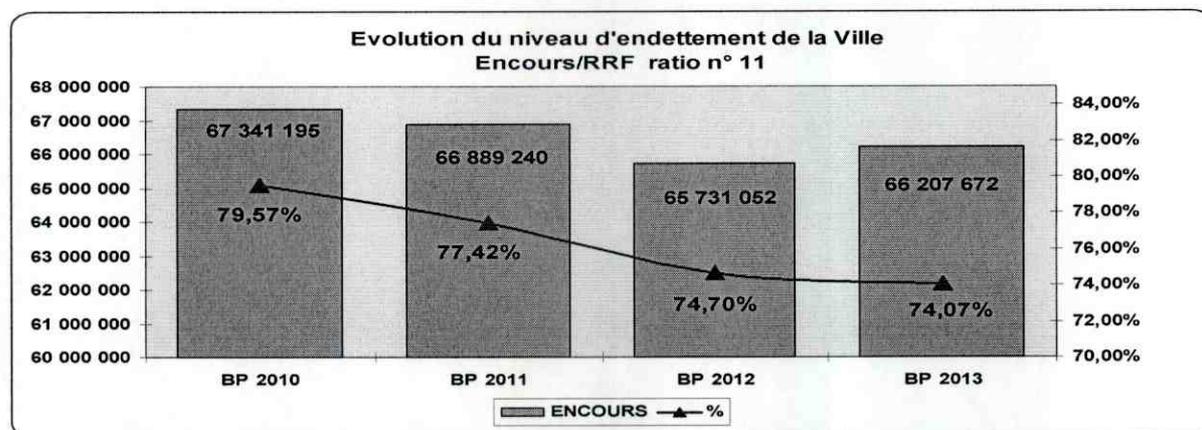
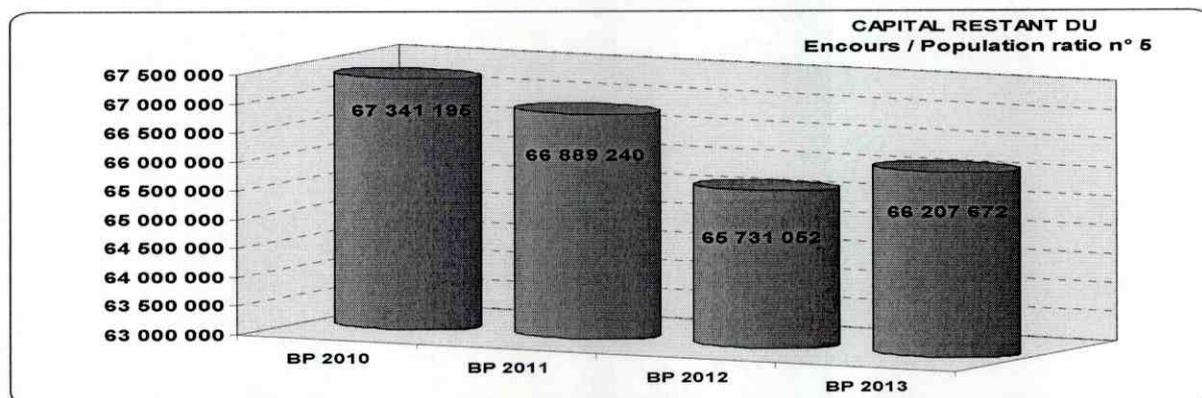
Pour compléter ce chapitre, 726 800 € sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du montant définitif notifié à la commune par les services préfectoraux.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Le volume d'emprunt nécessaire au financement des opérations d'équipements et de travaux est évalué à de 7,120 M € pour l'année 2013. En tout état de cause, il est indispensable en 2013 d'obtenir l'accord de financement d'une banque avant le lancement de tout programme d'investissement.

Pourtant, le financement des collectivités est rendu aujourd'hui très difficile par un autre facteur : peu de banques acceptent de leur prêter et elles ne le font que pour des montants faibles. Dans le contexte de crise financière et d'incertitude sur la capacité des Etats à rembourser leurs emprunts, les banques doivent reconstituer leurs fonds propres pour être sûr de pouvoir faire face à des temps difficiles; la nouvelle réglementation prudentielle internationale dite « Bâle III » rend moins profitable le prêt aux collectivités. En effet, elle renforce les obligations de couverture d'une partie des prêts par des réserves de fonds propres. Or, les collectivités ne déposent pas leurs fonds auprès des banques mais auprès du Trésor Public et ne contribuent donc pas à la constitution de fonds propres pour la banque. Pour chaque euro prêté à une collectivité, la banque doit trouver des fonds propres ailleurs.

Au 1er janvier 2013, l'encours de la dette s'élève à 66 207 672 € contre 65 731 052 € au 1er janvier 2012. Il représente un montant de 975 € par habitant très nettement inférieur à celui de la strate des communes de même importance. (1 535 €/Hab. **)



Le niveau du ratio « Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement » ressort à 74.07%. Ce ratio est lui aussi très nettement inférieur à celui de la moyenne nationale constaté en 2012 (102.80 %) pour la strate des communes de 50 à 100.000 habitants**. L'évolution de ce ratio démontre que le niveau de l'endettement de la ville est en très nette amélioration et se trouve largement inférieur aux communes de la même strate.

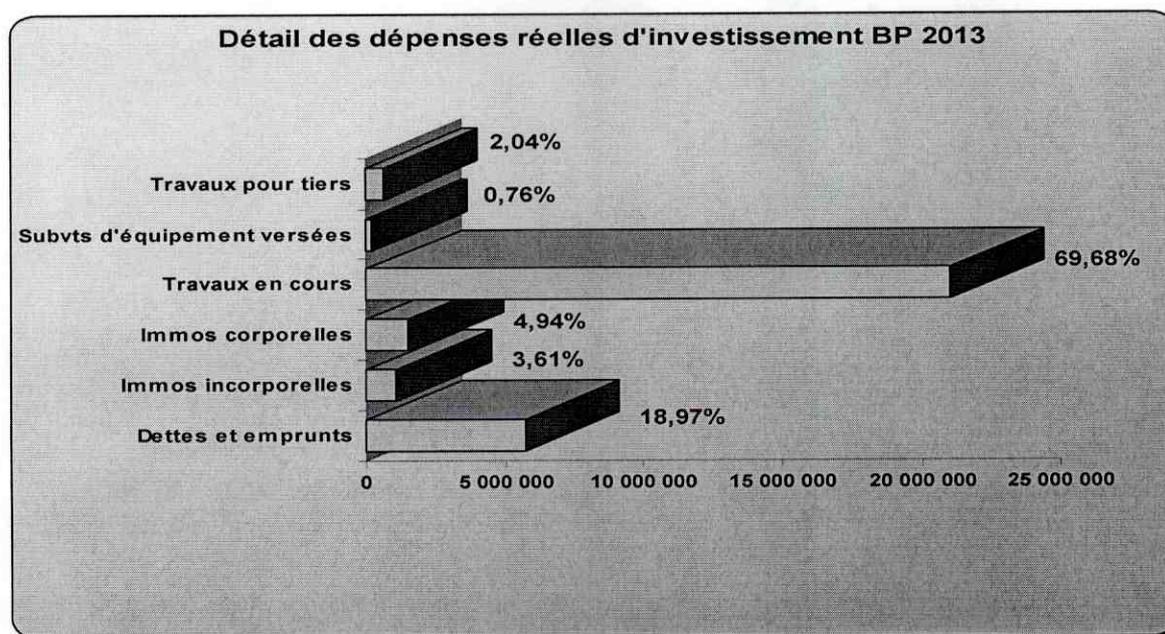
**Source DGCL : les budgets primitifs communaux en 2012 : analyse financière par strate des communes de métropole

➤ Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Ce chapitre enregistre le remboursement par la communauté d'agglomération du capital des emprunts globalisés à hauteur de 9 660.00 €.

2. Les emplois d'investissement

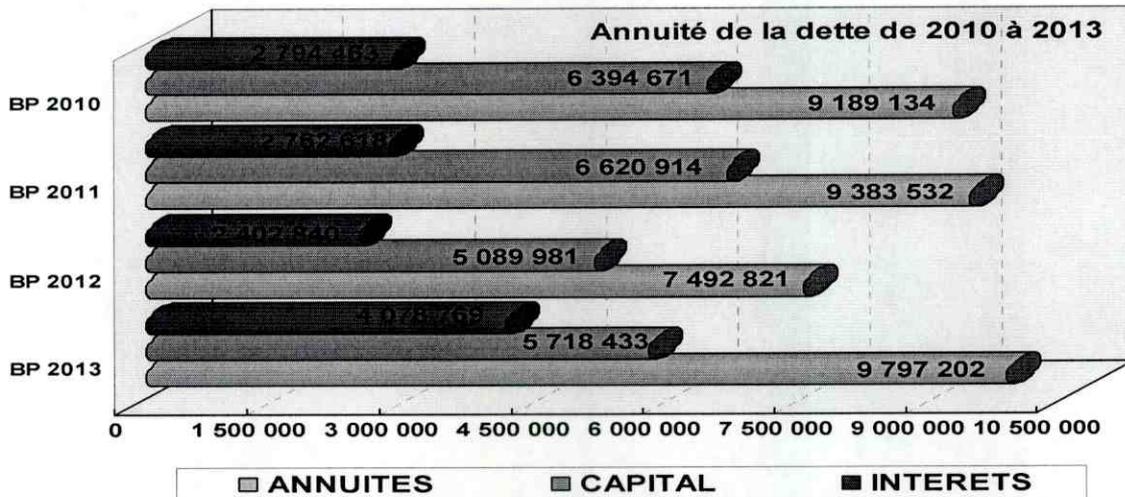
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		MONTANTS	Part de la section
CHAP 16	Dettes et emprunts	5 720 000.00	18.97
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 088 500.00	3.61
CHAP 21	Immobilisations corporelles	1 489 050.00	4.94
CHAP 23	Travaux en cours	21 003 654.00	69.68
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	230 000.00	0.76
CHAP 45	Travaux pour tiers	613 799.00	2.04
TOTAL DES DEPENSES		30 145 003.00	100.00



En matière d'investissement, comme les années précédentes, nous nous sommes efforcés de concilier, dans un même ensemble cohérent, de grands projets structurants et des opérations plus modestes ; les uns s'inscrivant dans le cadre d'autorisations de programme, les autres se suffisant du cadre de l'annualité budgétaire.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Pour 2013 l'annuité de la dette représente 9 797 201,88 € dont 5 718 432,98 € de remboursement de capital soit près de 59 % de l'annuité. Ces prévisions budgétaires n'intègrent pas les sécurisations en cours ; les intérêts sont calculés sur la base de l'évolution des index anticipés par les marchés.



➤ Les partenaires bancaires

Nous avons 29 emprunts en cours répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Etablissements prêteurs	Caisse des Dépôts	Caisse d'Epargne	Crédit Foncier	Dexia Crédit Local	Crédit Agricole	Société Générale
CRD	11 516 819	13 383 752	120 838	31 001 294	4 000 000	6 184 968
%	17,39 %	20,21 %	0,18 %	46,82%	6,04 %	9,34 %

↳ Le taux moyen s'élève à : 6.32%

↳ La durée de vie moyenne est de : 11 ans

↳ La durée résiduelle moyenne est de : 06 ans 03 mois

➤ La charte de la dette

La charte de bonne conduite signée au mois de Décembre 2009 vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques.

Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés.

Cette classification retient deux dimensions à savoir le risque associé à l'indice allant de 1 à 6 et le risque lié à la structure classé de A à E.

Structures	1	2	3	4	5	6
	Indices en euros	Indices inflations françaises ou zone euro	Ecart Indices zone euros	Indices hors zones euros	Ecart Indices hors zone euros	Autres indices
Indice sous jacents						
(A) taux fixe simple	24 67.60 % 44 755 256 €					
(B) barrière simple	2 3.16 % 2 093 385 €					
(C) option d'échange						
(D) multiplicateur jusqu'à 3						
(E) multiplicateur jusqu'à 5				1 3.23 % 2 131 023 €		
(F) autres types de structures						2 26.02 % 17 228 008 €

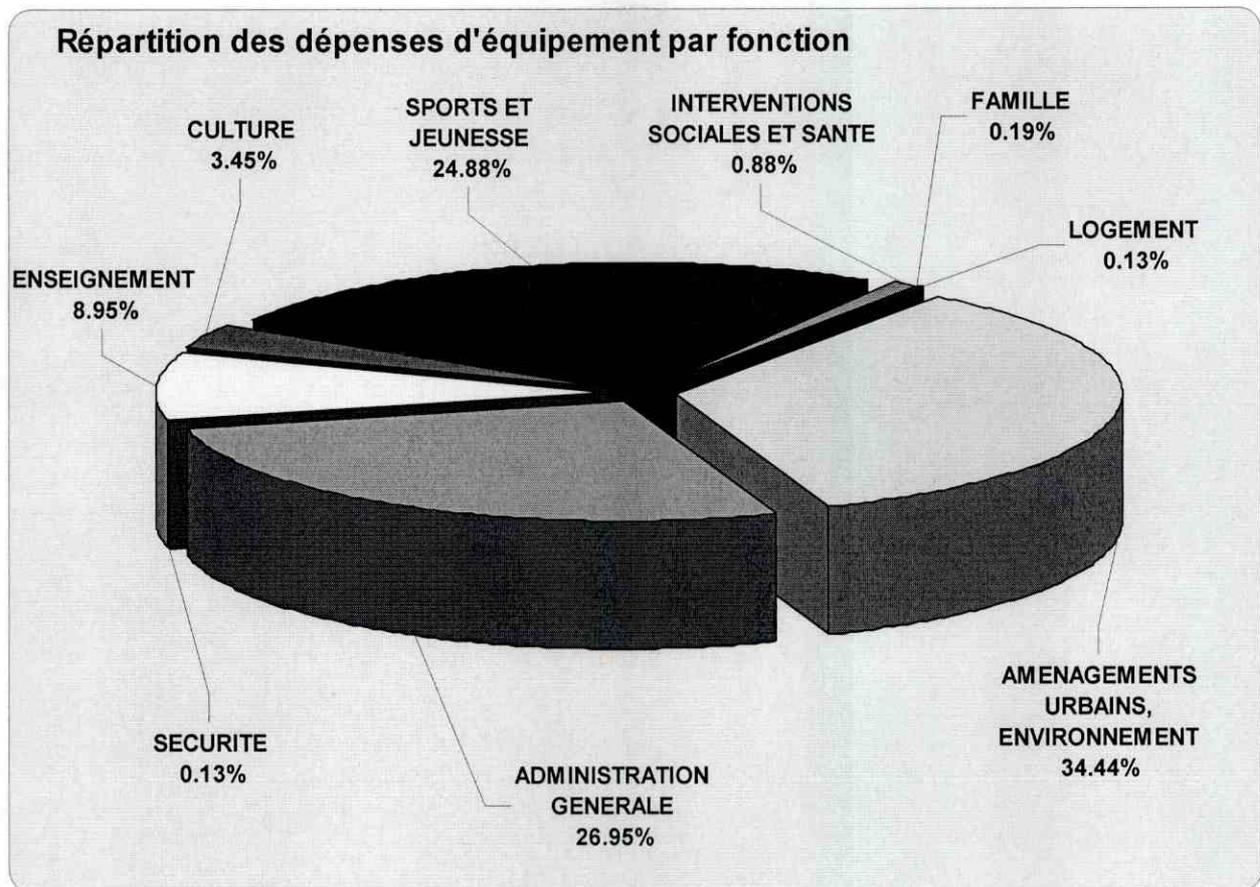
➤ **Chapitres 20/21/23 : Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles **23 811 204.00 €**.

Equipements	Chap. 20	Chap. 204	Chap. 21	Chap. 23	TOTAL
Opérations non subventionnées	294 000.00	230 000.00	965 300.00	1 702 800.00	3 192 100.00
Opérations subventions sur dotations	538 500.00	0.00	523 750.00	4 593 954.00	5 656 204.00
Opérations sur AP/CP	256 000.00	0.00	0.00	14 706 900.00	14 962 900.00
Propositions nouvelles	1 088 500.00	230 000.00	1 489 050.00	21 003 654.00	23 811 204.00

Comme indiqué lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire, la collectivité poursuivra son programme d'équipement conçu pour apporter toujours plus de qualité et de confort de vie aux Ajacciens et développer l'attractivité touristique de la ville. En maintenant ces efforts d'investissement au de là des dépenses d'équipement récurrentes la municipalité démontre sa volonté toujours plus grande d'œuvrer pour le devenir d'Ajaccio tout en soutenant le tissu économique local durant cette période instable.

Afin de cerner au mieux la destination des dépenses d'équipements, voici ci-après une présentation graphique par fonction.



↳ Poursuite des autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au budget primitif 2013. La situation de chaque autorisation de programme en cours de réalisation vous est présentée ci après:

Opération		Démolition ancien collège Finosello		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	5 940 000.00	57 998.82	5 156 000.00	726 001.18

Opération		Etudes ANRU programme quartiers des Cannes		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	1 233 408.49	90.00	75 000.00	1 158 318.49

Opération		Etudes ANRU programme quartiers des Salines		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	1 201 112.90	0.00	75 000.00	1 126 112.90

Opération		Aménagement Chemin de Candia		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	4 599 245.00	1 501 961.80	540 000.00	2 557 283.20

Opération		Aménagement Maison de quartier des Cannes		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	3 284 374.00	515 498.80	110 000.00	2 658 875.20

Opération		Réseaux eaux pluviales centre ville		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	2 814 534.00	52 670.05	690 000.00	2 071 863.95

Opération		Réalisation de 3 exutoires		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	8 183 028.00	266 681.54	106 000.00	7 810 346.46

Opération		Construction école Candia		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
360 000.00	9 361 050.19	8 689 433.72	360 000.00	311 616.47

Opération		Reconstruction sur site école Salines I		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	4 182 000.00	147 084.59	157 000.00	3 877 915.41

Opération		Démolition écoles quartiers des Salines		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
0.00	3 679 946.00	114 847.72	1 094 000.00	2 471 098.28

Opération		Enrochement littoral		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
12 958.61	1 548 913.61	12 913.61	1 536 000.00	0.00

Opération		Construction et aménagement Halle des sport Stiletto		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2013	Montant TTC	Crédits de paiement antérieurs	CP 2013	Budgets suivants
2 009 603.61	12 784 089.35	7 720 189.35	5 063 900.00	0.00

↳ Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Parallèlement à la poursuite du programme soutenu des AP/CP, la ville consacre chaque année des crédits conséquents à l'entretien du patrimoine existant.

L'année 2013 ne dérogera pas à la règle. Ce sont près de 8.5 millions d'euros qui seront affectés aux différentes études de faisabilités, aux acquisitions de matériels et aux travaux et aménagements divers.

Les principales dépenses concernent :

➤ Diverses études techniques de faisabilité voirie et réseaux :	150 000 €
➤ TCSP et liaison Stiletto Mont Thabor	478 500 €
➤ Etudes scéniques Halle des sports :	20 000 €
➤ Etudes extension cimetière Canicciu :	40 000 €
➤ Etudes Place Campinchi :	144 000 €
➤ Subventions d'équipement pour l'aide au bâti ancien :	30 000 €
➤ Subvention d'équipement mise en conformité Stade Ange Casanova :	150 000 €
➤ Subvention d'équipement salle multiplex cinéma l'Ellipse :	50 000 €
➤ Acquisitions de matériel spécifique Tour de France :	221 000 €
➤ Acquisition foncière terrain pour gens du voyage:	100 000 €
➤ Acquisition foncière terrain Mezzavia pour parking :	180 500 €
➤ Acquisition de matériel informatique et de logiciels :	150 000 €
➤ Acquisition de véhicules matériel parc automobile :	234 500 €
➤ Acquisitions de panneaux affichages lumineux :	250 000 €
➤ Acquisitions matériel et mobilier halle des sports :	50 000 €
➤ Acquisitions de matériel culturel :	98 250 €
➤ Acquisitions de matériel pour les services communaux :	139 800 €
➤ Acquisitions mobilier urbain :	20 000 €
➤ Acquisitions matériel scolaire et petite enfance :	45 000 €
➤ Travaux divers et d'aménagement de bâtiments communaux :	390 000 €
➤ Travaux bâtiments culturels et sportifs :	40 000 €
➤ Travaux de voirie, trottoirs, éclairage public :	3 989 954 €
➤ Travaux de mise en conformité dans les écoles et crèches :	520 800 €
➤ Travaux spécifiques organisation Tour de France :	420 000 €
➤ Travaux de restauration Eglise Saint Erasme :	434 000 €
➤ Travaux de restauration Eglise Saint Roch :	100 000 €
➤ Restaurations œuvres d'art du Musée Fesch :	100 000 €
➤ Travaux d'aménagement divers:	302 000 €

E – Les travaux pour le compte de tiers

Ce chapitre enregistre les dépenses et les recettes suivantes :

Au compte 4541 les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants. Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement. Au titre de l'exercice 2013, une inscription de 200 000 € est prévue.

Les comptes 4581 en dépenses et 4582 comptabilisent les opérations d'investissement sous mandat. Pour l'année 2013 ces opérations concernent les délégations de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la CAPA pour le déplacement des postes de relevage et des réseaux square Campinchi à hauteur de 413 799 €.

F – Les opérations d'ordre

Les tableaux suivants retracent les écritures d'ordre du budget primitif 2013.

Dépenses de fonctionnement			Prévisions budgétaires	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés		Chap.	Art	Intitulés
023		Virement vers la section d'investissement	3 146 467.21	021		Virement de la section de fonctionnement
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	2 467 971.79	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	168 175.00		4817	Amortissements des charges financières
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			5 782 614.00	Total des recettes d'ordre d'investissement		

Tels sont les principaux éléments du budget primitif 2013 de la Ville d'Ajaccio que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu, la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles L2321.2 et L2312.3,
Vu, les décrets n° 96.522 et 96.523 du 13 juin 1996 pris pour l'application des articles L2312.3 et L2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 28/03/2013,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 avril 2013,

Sur exposé qui précède,

ADOpte

Par 34 Voix pour,
4 Voix contre (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA,
FERRARA, LAUDATO)

Le budget primitif Principal, exercice 2013 qui se présente ainsi que suit :

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
16	Dettes et emprunts	5 720 000.00	34	4	0
20	Immobilisations incorporelles	1 088 500.00	34	4	
204	Subv. d'équipement versées	230 000.00	34	4	
21	Immobilisations corporelles	1 489 050.00	34	4	
23	Immobilisations en cours	21 003 654.00	34	4	
4541	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	34	4	
4581	Opérations sous mandats	413 799.00	34	4	
Total des dépenses d'investissement		30 145 003.00			

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
10	Dotations fonds et réserves (hors 1068)	3 455 742.00	34	4	0
13	Subv. d'investissement reçues	13 163 188.00	34	4	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 120 000.00	34	4	
27	Autres immobilisations financières	9 660.00	34	4	0
4542	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	34	4	
4582	Opérations sous mandats	413 799.00	34	4	
024	Produits de cessions				
021	Virement de la section fonctionnement	3 146 467.21	34	4	
040	Opérations de transferts d'ordre	2 636 146.79	34	4	
Total des recettes d'investissement		30 145 003.00			

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	15 355 354.00	34	4	0
012	Charges de personnel et assimilés	53 508 500.00	34	4	
65	Autres charges de gestion courante	8 568 700.00	34	4	
66	Charges financières	5 404 054.00	34	4	
67	Charges exceptionnelles	661 650.00	34	4	
68	Dotations aux amortis et provisions	100 000.00	34	4	
023	Virement vers la section investissement	3 146 467.21	34	4	
042	Opérations de transferts d'ordre	2 636 146.79	34	4	
Total des dépenses de fonctionnement		89 380 872.00			

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services et du domaine	5 292 900.00	34	4	0
73	Impôts et taxes diverses	57 978 252.00	34	4	
74	Dotations, subventions et participations	24 200 431.00	34	4	
75	Autres produits de gestion courante	1 500 000.00	34	4	
013	Atténuation des charges	337 704.00	34	4	
76	Produits financiers	18 585.00	34	4	
77	Produits exceptionnels	53 000.00	34	4	
Total des recettes de fonctionnement		89 380 872.00			

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
 Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
 (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Simon Renucci

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013_91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/04/2013

Ville d' Ajaccio

n° 34

Budget Primitif 2013